

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BEZANNES

Séance du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt et le 15 juin à 20h, le Conseil municipal de BEZANNES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle municipale de Bezannes, sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique POTAR.

Etaient présents :

M. Potar Dominique ; M. Bourquardez Joël ; Mme Demessence Marie-Annick ; M. Cappé David ; Mme Nowackowski Marie-Catherine ; M. Achtioui Samy ; Mme Muscat Isabelle ; Mme Millot Christine ; M. Labbe Fabrice ; Mme Deris Isabelle ; Mme Devolder Catherine ; M. Denison Pierre-Marie ; Mme Boulenger Delphine ; Mme Boucault Brigitte ; M. Pace Gérard ; Mme Turmel Christine ; M. Maujean Patrick

Etaient représentés :

M. Cattier Philippe qui a donné pouvoir à M. Potar Dominique
M. TOURY Maxime qui a donné pouvoir à M. LABBE Fabrice

Secrétaire de séance : Mme Demessence Marie-Annick

Membres en exercice	Membres Présents	Membres délibérants
19	17	19

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
de REIMS

17 JUIN 2020



Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la mairie le 10 juin 2020

**OBJET DE LA DELIBERATION : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.1411-5, L.1414-2 à L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20-06-502, portant création d'une Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat et approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la Commission d'appel d'offres est compétente pour choisir le titulaire des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes est supérieure ou égale aux seuils européens qui figurent en annexe au code de la commande publique,

Considérant que le Maire est Président de droit de la Commission d'appel d'Offres, et que sa voix est prépondérante en cas de partage,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les autres membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres, parmi les membres de l'assemblée délibérante et pour la durée du mandat,

Considérant qu'il y a lieu d'élire trois membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et trois membres suppléants,

Considérant que les membres suppléants de la Commission d'appel d'Offres ont uniquement vocation à remplacer les membres titulaires en cas d'absence,

Considérant que l'élection est effectuée au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir élire en son sein, trois membres titulaires et trois membres suppléants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres,

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MARNE

N° 20-06-503
CM 15/06/2020
Rapporteur : M. Potar

Après en avoir procédé au vote,

PROCLAME élus les membres suivants :

- Mme Demessence Marie-Annick
- M. Achtioui Samy
- M. Maujean Patrick
- M. Labbe Fabrice
- Mme Nowaczkowski Marie-Catherine
- Mme Turmel Christine

Pour extrait certifié conforme
Le 16 juin 2020

Le Maire,



Dominique POTAR

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission dématérialisée et de l'affichage en Mairie
le... 16.06.2020...

— —